**Les exigences d’entrée au Canada en lien avec la Covid -19 (Covid est féminin au Québec)**

**En résumé pour entrer au Canada:**

* Passeport en ordre de validité : au moins 1 jour après le retour en Belgique ;
* Taxe AVE ;
* Vaccination complète (via CST - depuis au moins 15 jours) : enregistrement sur le site web ou l’appli **ArriveCAN.** A l’arrivée, plus aucun test ne sera demandé avant départ. Des tests aléatoires pourront être pratiqués à l’arrivée.
* **Tout est ici** : <https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/debut-assistant>

Informations -complémentaires :

<https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/exemptions>

<https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination/canada>

Information récentes : Voyageurs vaccinés – Fin du plan de quarantaine (Ottawa et Montréal)

<https://plus.lapresse.ca/screens/d57d9f84-1587-402c-b9ee-ce7f46905e72__7C___0.html>

**Plus en détails**

1. **En ce qui concerne la vaccination :**
* Les voyageurs doivent détenir une preuve officielle de vaccination complète. Ces vaccins  sont les seuls autorisés : Johnson & Johnson, AstraZeneca, Moderna et Pfizer-BioNTechet Novavax : la liste complète évolue et est disponible ici : [https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/voyageurs-vaccines-covid-entrent-canada#](https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/voyageurs-vaccines-covid-entrent-canada)

Pour rappel, une période de 15 jours après la dernière dose doit obligatoirement être observée avant d’entrer au Canada ;

* Les voyageurs devront soumettre leurs preuves de vaccination sur le site web <https://arrivecan.cbsa-asfc.cloud-nuage.canada.ca/bienvenue>  ou  au moyen de **l'application**  **ArriveCAN :** <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/arrivecan.html>
* A l’arrivée, les voyageurs pourront cependant être sélectionnés **aléatoirement** pour subir un test PCR. Ils n’auront cependant plus à s’isoler jusqu’au résultat de leur test.
1. **En ce qui concerne les documents de voyage :**
* Disposer d’un passeport dont la date d’échéance doit être d’au moins 1 jour après le retour en Belgique ;
* Payer la taxe AVE (Autorisation de Voyage Electronique)  qui doit être acquittée avant d’entrer sur le territoire canadien et prend quelques jours pour être obtenue, uniquement en ligne et par carte de crédit (**7 $ CAD/ 5 €)**;

Le formulaire de demande est disponible ici : [**http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave-commencer.asp**](http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave-commencer.asp)    nous vous recommandons uniquement le site officiel ;

Toutes les explications concernant cette formalité  sont disponibles ici : [**http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp**](http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp)

* **PLF** au retour en Belgique : le PLF est maintenu au retour pour les déplacements hors UE, veillez à le remplir sur support numérique.
* **Il est conseillé** de s’inscrire auprès du service des Affaires Etrangères pour signaler votre séjour au Canada:<https://travellersonline.diplomatie.be/?AspxAutoDetectCookieSupport=1>  et au retour, de vous désinscrire.

**Remarques**

* Nous vous conseillons d’imprimer vos documents (AVE, vaccination, test, certificat de rétablissement si contamination Covid)- pour les avoir sous la main en cas de défaillance de votre smartphone et de scanner votre passeport pour l’avoir numériquement en cas de perte.
* **Le PLF est maintenu au retour** pour les déplacements hors UE, veillez à le remplir sur support numérique.
* Pour information, dans l’état actuel de ce qui a été publié : il importe de noter que la décision finale d’entrée sur le territoire canadien dépend du représentant du gouvernement, au point d'entrée, sur la base des informations qui lui ont été présentées, au moment de l'entrée au Canada.